



**EXTRAIT DES DECISIONS**  
**DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°09/2014

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	5
Présents	4
Pour	4
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quatorze,

le vingt neuf septembre à seize heures,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

**Etaient présents** : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON.

**OBJET : AVENANT 01 INDICE DE REVISION DES PRIX - MARCHE 51/20/2013 PRESTATIONS DE NETTOYAGE POUR LE SDIS DE LA MARNE**

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu le marché n°51/20/2013 - Prestations de nettoyage pour le SDIS de la Marne,

Vu la clause relative aux modalités de variation des prix (article 9.2 du CCAP)

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration :

- **DECIDE** de modifier l'article 9.2 du CCAP comme suit :

L'index de référence I, publiés au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer est l'index « Indice des prix de vente des services français aux entreprises françaises (BtoB) - Prix de marché - CPF 81.21 - Nettoyage de bureaux » - 001664530

- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le président  
du Bureau du conseil d'administration,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE  
06 OCT. 2014  
PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.